Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 076-217604750-20260924-DCM2026079-DE

FRANQUEVILLE SAINT-PIERRE

République Française
Département de la Seine-Maritime
Commune de Franqueville-Saint-Pierre

N° annuel : **DCM2026079**
Transmis en préfecture : 28/09/2026
Mise en ligne : 28/06/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE

SEANCE DU VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2026

Nombre de membres du Conseil Municipal : **29**
Nombre de présents participant au vote : 27
Nombre de pouvoirs : 2

Vote Pour : 29
Vote Contre : 0
Abstention : 0

Etaient présents :

M. Bruno GUILBERT, Maire.

M. LARIDON Thierry, Mme VALEUX VAN-HOVE Nathalie, Mme FISSET Valérie, M. DEHAYS Francis, Mme GOUARDOS Nathalie, M. MALLET Pascal, adjoints au maire.

M. FABULET Denis, M. SENENTE Luc, Mme DELATTRE Marie-Christine, M. RIOULT Bertrand, Mme DENOUETTE-RENOU Armelle, Mme CARABY Martine, Mme COMTE Elena, M. DELAHAYE Christophe, M. DELVALLEE Sylvain, Mme LE BLEIZ-CHATELAIN Corinne, Mme LE COQ Céline, M. LEJEUNE Jean-Michel, Mme MASSON Laeticia, Mme PARA Dominique, M. DEVOS Cyrille, Mme LEBRET Aurélie, Mme MIRSCHLER Caroline, M. ROUET Antonin, M. SAINT-PIERRE Julien, M. François-Xavier SOURICE conseillers municipaux.

Etaient représentés conformément aux dispositions de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

M. QUESNEL Victor, (représenté par M. GUILBERT Bruno)
Mme LAFAYE Laetitia (représentée par M. DEVOS Cyrille)

Le 24 septembre 2026, le Conseil Municipal de la Commune de Franqueville-Saint-Pierre légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno GUILBERT, Maire.
Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis le 17 septembre 2026.
La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le panneau réservé à la Mairie le 17 septembre 2026. Le quorum étant atteint (15 membres) avec 27 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Sylvain DELVALLEE, conseiller municipal, remplit les fonctions de Secrétaire en application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 076-217604750-20260924-DCM2026079-DE

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - DCM2026079

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE DEUX COMMISSIONS COMMUNALES EN RAISON DE LA DEMISSION DEUX CONSEILLERES MUNICIPALE DE LEURS FONCTIONS AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Quorum constaté,
Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-22 ;
Vu le renouvellement du Conseil Municipal faisant suite aux élections du 15 mars 2026 ;
Vu la délibération n°2026027 en date du 02 avril 2026 portant création des commissions communales et de la désignation des membres ;
Vu les courriers des 08 et 09 juin 2026 portant démissions de leurs fonctions de conseillères de Mesdames LAMY Sophie et MEVEL Sabine ;

Considérant qu'en application des dispositions de l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal peut former des commissions municipales en charge d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal ;
Considérant que dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale ;
Considérant que les membres sont désignés par vote à bulletin secret (article L 2121-21 du CGCT) ;
Considérant que toutefois, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations ;

Considérant les vacances de postes au sein des commissions **Éducation, Enfance et Jeunesse** et **Solidarités, Cohésion sociale et Santé** ;

Considérant que la minorité a souhaité proposer une évolution de sa représentation au sein des Commissions **Economie Locale** et **Transitions Ecologique et Energétique.**

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Bruno GUILBERT, Maire ;
Après en avoir délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL PROCEDE A L'ELECTION DES MEMBRES AU SEIN DES COMMISSIONS SUIVANTES AFIN DE POURVOIR LES VACANCES DE POSTES :

- **Éducation, Enfance et Jeunesse et Solidarités ;**
- **Cohésion sociale et Santé ;**
- **Economie Locale ;**
- **Transitions Ecologique et Energétique.**

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 076-217604750-20260924-DCM2026079-DE

COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES
*** composition en Conseil Municipal**

Commission Sport	
Bruno Guilbert	Maire
Thierry Laridon	Adjoint
Martine Caraby	Conseillière municipale
Sylvain Delvallée	Conseiller municipal
Luc Senente	Conseiller municipal délégué
Antonin Rouet	Conseiller municipal

Commission Economie L...	
Bruno Guilbert	Maire
Thierry Laridon	Adjoint
Denis Fabulet	Conseiller municipal délégué
Armelle Denouette-Renou	Conseillière municipale déléguée
Dominique Para	Conseillière municipale
Julien SAINT-PIERRE	Conseiller municipal

Commission Education Enfance Jeunesse	
Bruno Guilbert	Maire
Nathalie Valeux Van-Hove	Adjointe
Luc Senente	Conseiller municipal délégué
Laeticia Masson	Conseillière municipale
Marie Christine Delattre	Conseillière municipale déléguée
Laettitia LAFAYE	Conseillière municipale

Commission Finances - Budget	
Bruno Guilbert	Maire
Victor Quesnel	Adjoint
Jean Michel Lejeune	Conseiller municipal
Pascal Mallet	Adjoint
Bertrand Rioult	Conseiller municipal délégué
Aurélie Lebret	Conseillière municipale

Commission Solidarités, Cohésion Sociale, Santé	
Bruno Guilbert	Maire
Valérie Fisset	Adjointe
Marie Christine Delattre	Conseillière municipale déléguée
Eléna Comte	Conseillière municipale
Nathalie Gouardos	Adjointe
Laettitia LAFAYE	Conseillière municipale

Commission Aménagement du Territoire	
Bruno Guilbert	Maire
Francis Dehays	Adjoint
Pascal Mallet	Adjoint
Bertrand Rioult	Conseiller municipal délégué
Corinne Le Bleiz Chatelain	Conseillière municipale
Céline Le Coq	Conseillière municipale
Julien Saint Pierre	Conseiller municipal

Commission Culture et Evènementiel	
Bruno Guilbert	Maire
Nathalie Gouardos	Adjointe
Armelle Denouette-Renou	Conseillière municipale déléguée
Laeticia Masson	Conseillière municipale
Marie-Christine Delattre	Conseillière municipale déléguée
Caroline Mirschler	Conseillière municipale

Commission Transitions Ecologique et Energétique	
Bruno Guilbert	Maire
Pascal Mallet	Adjoint
Francis Dehays	Adjoint
Corinne Le Bleiz Chatelain	Conseillière municipale
Céline Le Coq	Conseillière municipale
François-Xavier SOURICE	Conseiller municipal

Fait à Franqueville-Saint-Pierre, en l'Hôtel de Ville, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme au registre
Le 28/09/2026

Le Maire,
Bruno GUILBERT

BRUNO GUILBERT
Maire de
Franqueville-Saint-Pierre et
Président du Centre Communal
d'Action Sociale
28 sept. 2026

Le Secrétaire de séance,
Sylvain DELVALLEE

Cette délibération est signée électroniquement.
M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.
De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.